

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE 18.- 9.- 4.50 1.50
ETRANGER 30.- 25.- 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes
LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE Réaction 13.75 Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES

(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois... Fr. 0.20
Minimum par annonce » 2.-
Suisse » 0.30
Etranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME » 1.-

Socialisme et Paysans

IV

A propos de tarifs douaniers

La formule protectionniste enchante les paysans. C'est un nouveau dogme de salut pour eux. En dehors des questions de perfectionnement dans les méthodes de travail sur lesquelles nous reviendrons plus tard, nous craignons qu'ils ne soient des dupes, et cela surtout en ce qui concerne les petits paysans. Ceux-ci, en effet — et cela ressort des rapports du Secrétariat des paysans — sont davantage producteurs que consommateurs. Les tarifs douaniers ont élevé pour eux le prix du pain qu'ils achètent, de la chaussure, des vêtements, du linge, des denrées coloniales, etc., etc. Le tout petit paysan, qui consomme une bonne partie de son lait et n'en vend que quatre ou cinq litres par jour, ne retire d'une augmentation de 5 ct. par litre qu'une centaine de francs. Le renchérissement lui coûte beaucoup plus. Le paysan qui livre 20 litres par jour augmenterait ainsi ses recettes annuelles de 365 fr. Mais ses achats, ses dépenses d'outillage et de réparations, auront augmenté davantage.

Le déficit s'accroît pour lui

s'il a un ou deux membres de sa famille travaillant d'un métier ou dans une fabrique par la compression que la situation économique due aux tarifs douaniers établit sur les salaires. Il s'accroît davantage encore s'il a une dette hypothécaire, car il en doit payer la hausse du taux, hausse due au fait que le capital placé sur l'industrie rapporte moins, va chercher un rendement meilleur à l'étranger et diminue ainsi le capital disponible. Cette diminution a pour effet immédiat la hausse du taux hypothécaire.

Seul le grand producteur y gagne

Le consommateur, le petit et moyen paysan, l'artisan et l'industriel ont tout à perdre avec le protectionnisme général soutenu par les organisations paysannes. Seuls les grands producteurs livrant sur le marché en quantités importantes du blé, du lait, des fruits, des pommes de terre et du bétail de boucherie y gagnent. Il y a là un déséquilibre difficile à justifier. Pour le moment, ces cercles exercent une influence si prépondérante dans les milieux agricoles, qu'il faut en tenir compte quand on parle d'un compromis.

Il faut partager le morceau

Si c'est une bataille qui en décide, elle aboutira à la défaite d'un camp et le vainqueur dictera sa loi. Si les agrariens sont battus, on risque d'aboutir à une solution qui ruine leurs espoirs et compromet la rentabilité paysanne. Si ce sont les agrariens qui triomphent, ils accentueront encore le protectionnisme actuel et le renchérissement sera un tel handicap pour notre industrie qu'elle en pâtira douloureusement. Elle travaillera, elle exportera en grandes quantités peut-être, mais pour y arriver devra vendre à un tel prix qu'il ne lui restera rien que les yeux pour pleurer sur sa ruine. Et ce sera la misère pour les ouvriers serrés entre les deux côtés de la tenaille, celle de la vie plus chère et du salaire plus bas.

Il n'y a qu'une solution: partager le morceau.

Le partage des tarifs douaniers

Les grands propriétaires, les agrariens, pas plus que les petits paysans et les ouvriers n'ont un intérêt à voir les objets de consommation générale, vêtements, habitations, transports, etc., augmenter de prix par l'effet de tarifs douaniers élevés. Qu'ils cessent donc de se faire les défenseurs des droits sur le fer, la houille, le coton, la laine, le cuir, les chaussures, les confections, etc. Sur les 205 millions prélevés à la frontière en 1924, il y a près de la moitié frappant les matières alimentaires, tandis que l'autre moitié frappe les objets de consommation générale que paient aussi les paysans.

Quant aux matières alimentaires, il en est qu'on ne saurait admettre comme concurrents des produits suisses: épices, thé, café, volaille, primeurs, fruits du midi, châtaignes, etc., etc.

Il suffirait de limiter davantage la protection, quitte à créer des ententes pour le prix du lait, de la viande, comme on tente de le faire pour les œufs. C'est là un palliatif, un remède tout provisoire, car le véritable salut dépend d'une autre politique. Mais, en attendant qu'on l'aborde, et pour quelques bonnes années, ce compromis répondrait aux besoins immédiats de notre économie nationale, en tenant compte des deux grands facteurs de la production: ouvriers et fonctionnaires d'une part, paysans de l'autre.

(A suivre). E.-Paul GRABER.

VARIÉTÉ

« GROCK » EN SUISSE

Les journaux de Bâle et de Genève signalent le passage du célèbre clown-musical Grock, qui fait les délices de l'Empire, à Londres, et de l'Alhambra parisien, pendant la saison dans ces villes. « Grock », de son vrai nom Adrien Wetlach, émule des Fratellini, est certainement aussi célèbre qu'eux dans les grandes capitales. Mais on ignore que ce clown de génie est un Jurasien. Il a vécu à Villeret, puis à Bienne, dans sa jeunesse. Au moment où il passe dans son pays natal, il valait la peine de le rappeler.

Du nouveau !

Il y a décidément du nouveau sous le ciel politique du canton de Neuchâtel. Du nouveau ? ce n'est pas assez dire: c'est d'un renouveau qu'il s'agit.

Le vrai radicalisme, celui qui a fait notre républicanisme et qui est en train, sous Herriot, de retaire la France digne d'elle, le radicalisme se réveille chez nous. Timidement encore, mais avec évidence néanmoins, il sort petit à petit de la torpeur où ses chefs ont cru habile de le pousser et de le maintenir si longtemps.

Un premier signe, infaillible, est que l'on entend de nouveau des radicaux prononcer le nom de « bédouin », qualificatif qu'ils appliquent tout d'abord à M. Clottu et surtout à M. Antoine Borel, qui doit en être tout étourdi. Mais il leur arrive d'aller plus loin. L'un d'eux prétendait l'autre jour qu'en définitive, M. Renaud est aussi, dans le fond, un bédouin, à quoi j'ai répondu que, s'il en est ainsi, il y a décidément bédouin et bédouin, comme il y a fagot et fagot. Les audacieux vont jusqu'à rappeler que M. Ernest Béguin appartient à une famille conservatrice, ce qui, il faut bien en convenir pour être juste, ne signifie pas grand-chose. Dans le domaine religieux, par exemple, on sait bien qu'un « indépendant » n'est pas un « national », et cependant, sans remonter au déluge, tous les indépendants appartiennent à des familles de nationaux !

Quoi qu'il en soit, il n'y a plus que M. Henri Calame, directeur-proprétaire du parti radical qui est un pur. Lui seul se tient par nature où tout au moins par définition... à gauche, si l'on peut dire ainsi. Et c'est cela dont s'avisent enfin un nombre grandissant de radicaux, qui s'indignent de cette situation et voudraient y remédier. Mais comment ?

Au banquet radical du Premier Mars à St-Blaise, un orateur qui ne mâchait point ses mots a chargé les délégués présents du Comité central d'aller dire à ce dernier que « les radicaux de St-Blaise entendent s'appuyer à gauche, et non pas à droite ! ». Ils sont, paraît-il, bien résolus à ne donner aucune voix à M. Borel ou à n'importe quel nouveau candidat du parti libéral. Beaucoup ne voteront que pour les quatre conseillers d'Etat sortants; quelques uns s'abstiendront; d'autres enfin iront jusqu'à voter pour

Paul Graber, ce qui est d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, la seule façon de s'appuyer à gauche autrement qu'en paroles.

Dans les conversations privées, beaucoup de radicaux ne cachent pas non plus leur mécontentement et leur résolution de ne pas emboîter plus longtemps le pas derrière le parti conservateur. Hier encore, l'un d'entre eux, qui n'est pas sans influence au Cercle national, m'exprimait l'avis que le mieux serait pour son parti de ne porter que quatre noms sur la liste rouge, en laissant au corps électoral le soin de décider librement s'il veut attribuer le cinquième siège à la droite ou à la gauche.

Un professeur de l'Université, bourgeois d'ailleurs, me disait l'autre jour, en parlant des chefs radicaux et libéraux: « Je ne sais pas pourquoi ils craignent tant de voir M. Graber à la direction du département de l'Instruction publique. Quant à moi, cette perspective ne m'effraye en aucune manière ».

Si je rapporte ces divers propos, c'est qu'ils me paraissent symptomatiques. Ils dénotent un état d'esprit nouveau qui, joint à l'activité des électeurs qui sont en train de constituer un groupe en faveur de la justice électorale, augmente considérablement les chances que nous avons de faire triompher la candidature de notre ami Paul Graber.

C'est donc en pesant tous mes mots que je dis ici aux camarades peu ou mal renseignés que, cette fois-ci, la victoire commence à nous sourire. Avec de la volonté, de l'optimisme, de l'entrain, et en faisant sans relâche les uns et les autres un travail personnel de propagande d'ici aux élections, nous pouvons le 19 avril porter Paul Graber au Conseil d'Etat, au grand dépit des chefs bourgeois.

Tout en me réjouissant de notre succès, je regretterai personnellement que ce soit M. Antoine Borel qui en pâtisse. Il y en a tant d'autres, chez nos adversaires libéraux, auxquels une veste siérait mieux. Cet excellent homme a décidément eu bien tort d'entrer dans une galère, que d'autres, plus aguerries pourtant, redoutaient. Que ne l'a-t-on laissé parfaire tranquillement l'œuvre utile qu'il a si bien et si courageusement entreprise à la direction des écoles primaires du chef-lieu !

Jean WENGER.

L'histoire du traitement des maladies mentales

De tout temps, les maladies mentales ont été considérées comme des tares exceptionnelles. Presque toujours on évite d'en parler, on fait autour d'elles la conspiration du silence, ou bien, l'on voit dans les malheureux internés les victimes de parents en mal d'héritage. Chez les Musulmans, le fou est sacré, car c'est Allah qui l'a voulu; ailleurs, au contraire, chez des peuples nature, on le traite en animal malfaisant.

M. le Dr Bersot, spécialisé en la matière par ses assistances dans les principaux asiles suisses d'aliénés, a tenu à faire à la Société neuchâteloise des sciences naturelles un rapide exposé sur l'évolution du traitement des troubles mentaux.

Chez les Grecs, la folie était un « cadeau » des dieux et c'étaient des prêtres, les Asclépiades, descendants d'Esculape, qui avaient monopolisé la cure de cette maladie; ils traitaient par le jeûne, les ablutions, l'exorcisme. Le grand Hippocrate, qui vécut 400 ans avant J.-C., reconnut le premier la nature pathologique des troubles cérébraux et décrivit la manie, la folie alcoolique, l'hystérie et l'épilepsie, mais les attribuait à l'échauffement du sang par son mélange avec la bile. Pour combattre ces funestes dispositions, il recommanda les saignées, les vomitifs, les purgatifs, les exercices corporels hygiéniques, la musique, les voyages. Les Romains firent la distinction des cas aigus et des cas chroniques, et Celse, 5 ans après J.-C., appliquait des règles fort judicieuses d'hygiène mentale, tout en maintenant les châtimens corporels et le jeûne.

Les Hébreux faisaient intervenir Jéhovah et les esprits infernaux. La mélancolie de Saül, la lycanthropie de Nébucadnézar qui se croyait changé en animal, les « démons » que Jésus chassait du corps des épileptiques, tout cela était pour les Juifs d'essence divine.

Le médecin latin Galien, vers 150 après J.-C., fit crouler l'édifice de Celse et le Moyen Age fut ici encore un temps d'ignorance et de sauvagerie. Les fous considérés comme des malfaiteurs étaient enfermés, enchaînés, battus. Dénoncés comme des suppôts de Satan, on leur intentait des procès en sorcellerie et des centaines de pauvres sénéiles qui divaguaient et s'agitaient moururent sur les bûchers. Ces crimes juridico-religieux provoquèrent enfin une réaction et, vers le 16^{me} siècle, la théorie des humeurs et de la bile réapparut et fournit à Molière le thème de plus d'une charge contre les morticoles de son temps.

Au 18^{me} siècle, les aliénés quoique « soignés » vivaient encore dans des conditions très défavorables, soit dans les prisons, soit dans les cabanons, très peu étaient hospitalisés dans des établissements médicaux tels que l'Hôtel-Dieu. Le traitement était unique: douches, bains froids, saignées, purgations à l'ellébore. Les malades chroniques étaient expédiés dans les petites mai-

sons de Bicêtre ou de Charenton, tandis que les moins atteints étaient confiés à des religieuses. Celles-ci arrivaient assez bien à distinguer les divers cas et employaient les moyens de coercition les plus humains possible. Dans les cabanons, les malades étaient mal nourris, mal soignés, couchés sur de la paille pourrie, rongés par la vermine, couverts de chaînes. Les jours de fête, le public était admis contre rétribution, à venir voir comme des animaux en cage et à les exciter à travers les barreaux de leurs cellules.

En 1793, Pinel, le premier psychiatre français, dénonça ces horreurs et démontra la nécessité de créer des asiles spéciaux et d'y établir des divisions bien délimitées pour les diverses catégories d'aliénés, le fou était enfin élevé à la dignité de malade. L'œuvre de Pinel fut continuée au 19^{me} siècle par Esquirol et, dès lors, cette branche de la médecine a marché de progrès en progrès et dans tous les pays civilisés des hommes éminents se sont voués à cette œuvre. En Suisse, le nom de Forel est dans la bouche de chacun. L'étude de l'hérédité, des dégénérescences, de la démence précoce, des troubles toxiques est à l'ordre du jour, mais les déterminants demeurent souvent encore incertains. Les spécialistes se sont orientés vers l'anatomie du cerveau puisque c'est lui qui est atteint, mais leurs recherches sont rendues bien difficiles par la quasi-impossibilité de travailler sur le vivant.

Le Dr Bersot, antialcooliste convaincu, fait l'éloge des mesures prises par les Scandinaves et par les Etats-Unis, mesures prohibitives qui ont eu pour effet de réduire de façon très sensible les entrées dans les asiles d'aliénés. En Suisse, les victimes de l'alcool forment le tiers ou le quart du nombre total des pensionnaires.

Aujourd'hui, on ne se borne plus à un seul bâtiment avec divisions spéciales, mais on a fait un pas de plus en créant des pavillons séparés, comme c'est le cas à Perreux. Le malade se sent plus libre et, en outre, on cherche à l'occuper. Les femmes peuvent laver, repasser, coudre, les hommes travaillent au jardin ou au bûcher.

Lorsqu'un malade léger paraît assez guéri, on le place si possible dans une colonie champêtre, c'est du moins le cas dans le canton de Vaud, mais ce service coûte très cher. De toute façon on s'intéresse au sort de l'aliéné, mais ici encore, il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi il faudrait cultiver l'hygiène mentale, car bien des troubles du cerveau demeureraient latents si une éducation rationnelle empêchait leur développement. Malgré donc les immenses progrès accomplis, nous sommes encore à faire nos premiers pas dans la science aliéniste. Nous connaissons fort mal la structure physiologique du cerveau et les observations faites sur les blessés de la grande guerre ont, par leurs contradictions, fort peu avancé la solution du problème.

Le XX^e siècle connaîtra, espérons-le, le remède sûr contre la tuberculose et la phylaxie certaine contre les diverses maladies mentales.

H. SPINNER.

Entrons dans le domaine des réalisations

Dernièrement, un camarade cheminot, esprit sensé et réfléchi, me faisait cette juste remarque: « Dans nos organisations ouvrières (syndicales et politiques) on fait trop de théories, on ne songe pas assez aux réalisations pratiques. »

En effet, avec les forces et les éléments dont disposent actuellement l'Union syndicale et le Parti socialiste suisses, il semble que nous pourrions créer des œuvres capables de rendre de grands services à la classe ouvrière.

En tous cas, si nous voulons asseoir notre mouvement ouvrier, en Suisse, sur une base toujours plus solide, si nous voulons lui assurer un développement constant et rationnel, l'institution qu'il importe de mettre sur pied à bref délai, c'est une banque ouvrière.

L'idée n'est pas nouvelle. Elle a sans doute déjà été discutée dans nos congrès. Mais si un projet de ce genre a été étudié à fond, on est en droit de se demander pourquoi l'on ne fait rien pour le réaliser. N'avons-nous pas, parmi nos dirigeants, des hommes jouissant de la confiance des masses, qui sont capables de mener à bien une telle institution ?

Considérons les services immenses qu'une banque pourrait rendre à nos membres en général et à nos organisations en particulier.

C'est connu, inutile d'ergoter, sans argent on ne peut rien faire. Certains prétendent peut-être que ce sont là des vues capitalistes. Pardon, nous n'avons jamais été contre le capital, celui-ci est indispensable; mais ce que nous demandons, c'est que ce capital, au lieu de servir à une petite minorité seulement, soit employé aux intérêts de la collectivité tout entière.

Nous constatons aujourd'hui avec regret qu'une bonne partie de l'épargne ouvrière va garnir les coffres-forts des banques privées, c'est-à-dire des capitalistes. N'allons pas si loin. Voyez nos grandes fédérations syndicales jonglant avec les millions et plaçant (forcément) une partie de ces capitaux dans les banques privées. C'est dire que les capitalistes spéculent avec nos petits sous; ils s'en servent même pour augmenter leurs dividendes. Il y a là une anomalie à laquelle il importe de mettre fin au plus vite.

Que l'argent de la classe ouvrière serve à ses intérêts c'est là un premier point du programme d'une banque ouvrière. La suite n'en serait pas moins utile et intéressante.

Jetons un coup d'œil autour de nous; des milliers d'ouvriers ne osent pas entrer dans nos organisations aujourd'hui parce qu'il ont dû, à un moment donné, solliciter l'aide financière d'un patron ou d'un adversaire politique. Dans nos rangs de nombreux camarades ne peuvent pas militer pour les mêmes raisons. Ne croyez pas que ces services se rendent sans conditions et sans garanties, et par conséquent une banque à nous pourrait très bien s'en charger.

Concentrer l'épargne ouvrière pour qu'elle serve à ses intérêts, mais c'est là le plus riche programme que l'on puisse imaginer.

Dans toutes les villes d'une certaine importance, la pénurie des logements est une calamité en même temps qu'une source de ruine pour les salariés. Une banque ouvrière trouverait un champ d'activité magnifique en consacrant des fonds à la construction de maisons locatives.

Et dans certaines branches de la production, n'est-il pas possible de mettre sur pied des œuvres utiles et viables ?

Pour arriver à créer ces institutions, il faut d'abord commencer par réunir tous nos petits deniers et les gérer nous-mêmes, plutôt que de les confier à nos adversaires qui les utilisent à leur profit. Qu'on ne vienne pas nous dire que nous ne sommes pas capables, car alors inutile de parler plus longtemps d'ériger une société nouvelle si nous ne pouvons diriger nos propres affaires.

Elire des représentants dans nos différents parlements, c'est utile, c'est même nécessaire; faire de la propagande syndicale, recruter de nouveaux membres, c'est magnifique, mais cela ne suffit pas.

Pour consolider le mouvement ouvrier dans son ensemble, il faut absolument créer des institutions capables de procurer des avantages permanents à nos membres.

N'oublions pas que la valeur et la puissance de nos organisations ne se mesurent pas à leurs effectifs, mais à leurs capacités de réalisation, en un mot, à leurs œuvres constructives. C'est par ces dernières également que nous attirerons chez nous les indécis et que nous imposerons du respect à nos adversaires.

Il est possible que le problème que je soulève ici dépasse ma petite jugeote. C'est une raison de plus pour que nos dirigeants prennent sérieusement cette question en main, afin d'y trouver une solution pratique et conforme aux intérêts de la classe ouvrière et de ses organisations.

A. TERRIER.

Vendredi soir, au Cercle ouvrier
PAUL GRABER
parlera du pain cher

Cinéma APOLLO, Le Locle

Seulement jeudi soir à 20 1/4 heures

Tom Mix
le célèbre acteur américain, dans

VERS LA MORT
Grand film d'aventures

Vendredi, Samedi et Dimanche, à 20 1/4 h.
Dimanche: matinée, à 15 h. 5215

Le clou de la saison

Roger-la-Honte
le grand et passionnant roman de Jules Mary

CETTE SEMAINE :

1. Un crime dans la nuit
2. Le calvaire d'un innocent

Toute la pièce en deux semaines

Ecole professionnelle du Locle
Grande Salle du Collège secondaire

EXPOSITION
des dessins faits aux

Cours de Dessin décoratif
» Dessin artistique
» Dessin technique

Heures d'ouverture: Samedi 21 mars, de 13 h. 30 à 18 h., Dimanche 22 mars, de 9 h. à midi et de 13 h. 30 à 18 h.

ENTRÉE LIBRE

5219 La Commission administrative.

CASINO-THÉÂTRE DU LOCLE

Vendredi 20 mars 1925
Portes: 19 1/2 h. Rideau: 20 h. préc.

Grand Concert
offert par

L'Espérance Ouvrière
à ses membres honoraires et passifs
Direction: M. Virgile DUBAT
avec le concours obligeant de la **Théâtre Ouvrière**

AU PROGRAMME:
Chœurs, doubles quatuors, duos, solos, comédie
Entrée pour non-sociétaires: Fr. 1.—
Les sociétaires qui auraient été oubliés dans l'envoi des cartes peuvent les réclamer au Cercle Ouvrier. 5218

LE LOCLE

Au Select
M^{lles} Stevaud (Vis-à-vis de la Cuisine Coopérative)

Manteaux de belle gabardine, grand choix . . . fr. 39.50
Manteaux de pluie avantageux.
Tabliers enveloppants pour dames . . . 5.90
Jaquettes de laine (Ilseuses) . . . 9.90
Bas fil d'Ecosse, toutes teintes . . . 2.95
Robes en tous genres, à tous prix.
Satin pour coussins . . . le mètre 3.90
Ouvrages brodés en tous genres. 5164 Se recommande.

— Le Locle —

Je me recommande à MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs et au public en général pour tout ce qui concerne ma profession.

Soudure autogène
Grâce à un travail prompt et soigné et à des prix très modérés on peut s'adresser en toute confiance à 5184

L'Atelier de Serrurerie
Henri ANDELLI, 4, Impasse de l'Hospice, 4

Neuchâtel et environs **Société Coopérative de Consommation** Neuchâtel et environs

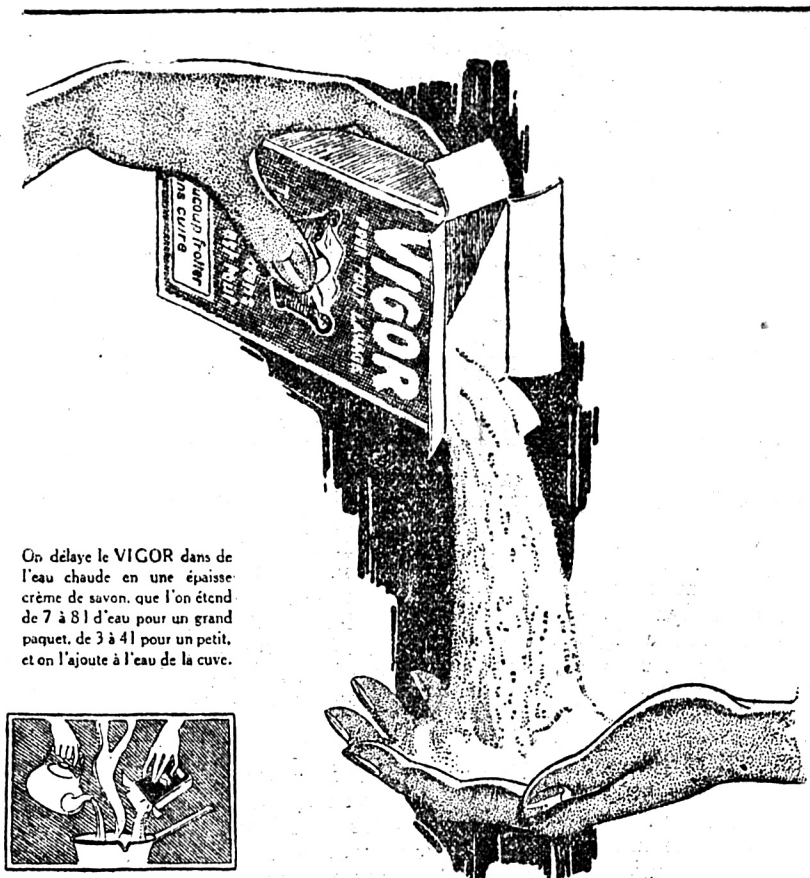
CINÉMA APOLLO
Lundi 23 mars, à 20 h. précises

GRANDE CONFÉRENCE POPULAIRE
Sujet: **Le rôle moral et social de la Coopération**
par **M. A. de Meuron** de Genève

Avant et après la conférence:
Films cinématographiques

La Société Coopérative de Consommation de Neuchâtel et environs, qui organise cette soirée, adresse une invitation cordiale à toute la population et à ses membres en particulier.

Entrée gratuite 5024
Les enfants en dessous de 16 ans ne seront pas admis faute de place



On dilaye le VIGOR dans de l'eau chaude en une épaisse crème de savon, que l'on étend de 7 à 8 l d'eau pour un grand paquet, de 3 à 4 l pour un petit, et on l'ajoute à l'eau de la cuve.

Par un labeur qui vous oppresse,
N'abîmez pas votre jeunesse.

Ne gaspillez pas à plaisir un bien si précieux! Autrefois, alors que les produits de lessive modernes étaient inconnus encore, il pouvait être permis à une jeune femme de passer une journée sur sa planche à lessiver. Maintenant vous seriez impardonnable. Le VIGOR est là pour vous seconder. Sa mousse pure fait merveille quelle que soit votre méthode de blanchissage.

Le VIGOR a la force de la douceur ferme. Il laisse la toile intacte, n'abîme pas les mains et travaille pendant la nuit. Ayez recours à ce fidèle serviteur en toutes occasions, car il ne peut tromper votre confiance. Votre linge éblouissant est là pour le prouver!

VIGOR
Savonnerie Sunlight, Olten

Boîtiers or

Ouvriers boîtiers or, désirant se joindre à groupe en formation pour la reprise d'un bon atelier, sont priés de faire offres en indiquant apport sous chiffre **P21425C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.**

5182

Sans Atout!
Dimanche 29 mars

Dame demande à laver du linge à la maison. — S'adresser rue du Puits 24 (sous-sol), St-Imier. 5182 4753

Cinéma de la Paix, St-Imier
Téléphone 138 5220

Ce soir à 8 heures

Un film d'action, aux péripéties comiques et dramatiques

Le Troubadour du Far-West
interprété par **Hoot Gibson** le champion des Cow-Boys

LE VAINQUEUR
Superbe drame d'aventures et de boxe

Samedi: **JACKIE COOGAN**, dans **VIVE LE ROI!**

Ecoles Secondaires de La Chaux-de-Fonds

L'année scolaire 1925-1926 commencera le **lundi 4 mai**. Les Ecoles secondaires donnent une bonne culture générale; elles comprennent:

- I. Le Gymnase (pour garçons et filles)**
 - a) Section classique:** Entrée 11 ans (à la fin de la 4^{me} primaire). Cours de 7 1/2 années. Prépare aux études universitaires.
 - b) Section scientifique:** Entrée 13 ans (à la fin de la 6^{me} primaire). Le cours de un ou deux ans prépare à l'Ecole d'horticulture et de mécanique, à l'Ecole de commerce, à l'Ecole normale, etc. Le cours complet de 5 1/2 années prépare aux études supérieures: Ecole polytechnique et Université.
- II. L'Ecole supérieure de Jeunes filles**
Trois années d'études
Entrée 13 ans (à la sortie de la 6^{me} primaire). Le cours de un ou deux ans prépare à l'Ecole de commerce, à l'Ecole normale et au Gymnase supérieur. Le cours de trois ans conduit au Diplôme d'études secondaires.
- III. L'Ecole normale**
Entrée 15 ans (à la fin de la 4^{me} Gymnase ou de la 2^{me} de l'Ecole supérieure de Jeunes filles, ou d'une classe du même degré d'une autre localité). Cours de trois ans. Prépare au brevet cantonal d'institutrice ou instituteur.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au Secrétariat des Ecoles secondaires, Collège Industriel, rue Numa-Droz 46, 1^{er} étage.

L'enseignement est entièrement gratuit. Les manuels et le matériel individuel sont mis gratuitement à la disposition des élèves qui en font la demande à la Direction et qui appartiennent aux familles peu aisées.

BOURSES. — Il est institué, en faveur des enfants intelligents et travailleurs des familles peu aisées, des bourses destinées à leur faciliter les moyens de poursuivre et de terminer leurs études; ces bourses pourront s'élever de fr. 100.— à fr. 350.— par an.

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné.
Le Directeur de l'Enseignement secondaire: **A. LALIVE.**

Coopératives Réunies

CHAUSSURES

Une partie de notre réassortiment du printemps est déjà arrivée dans nos magasins

Grande-Rue 36, LE LOCLE :: Ronde 1 - Progrès 88, LA CHAUX-DE-FONDS

Voici un aperçu des prix de quelques articles:

CHAUSSURES pour hommes 5188

Articles cuir ciré, depuis	fr. 13.30
Articles boxcalf fort	„ 19.40
Articles box, très fortes semelles	„ 23.70
Articles box, doublé peau	„ 27.90

CHAUSSURES pour dames

Richelieu noirs, box, bouts vernis, depuis	fr. 14.50
Molières couleurs	de fr. 8.- à „ 14.50
Molières à brides, modernes, depuis	„ 15.30

CHAUSSURES pour jeunes gens

Articles cuir ciré, depuis	fr. 12.10
Articles box, depuis	„ 16.40

CHAUSSURES pour enfants

Articles box fort, Nos 26 à 29	fr. 13.70
Articles box, Nos 30 à 35	„ 15.60

Ristourne Ristourne Ristourne

J'ai reçu
à nouveau quelques douzaines de

Chandails
pour hommes et jeunes gens, à fr. 6.90
pour enfants, à fr. 5.90

MADAME 5064
Marguerite WEILL
La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 26
2^{me} étage. Téléph. 11.75.

Temple Français LE LOCLE

Dimanche et Lundi 22 et 23 Mars 1925 à 20 heures

Séances Cinématographiques

AU PROGRAMME:
„ THE KID “
(Le Gosse)
interprété par Jackie Coogan et Charlie Chaplin.

Les billets sont en vente au magasin de M^{me} V^e Girard et au magasin de M^{me} Perret, rue J.-J.-Huguenin. 5216

Superbe occasion

Violon est offert gratuitement à élèves sérieux, désirant prendre des leçons. A vendre violoncelle 3/4, housse, archet, violons complets, mandolines, cordes, accessoires; prix exceptionnel. — S'adresser Parc 79, III^{me} étage, à droite. 5132

Dimanche 29 mars

Sans Atout!

C'EST le moment de profiter de la GRANDE VENTE annuelle après inventaire
car elle ne durera que peu de temps encore

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Pour ENFANTS	Pour FILLETES et GARÇONS	Pour DAMES	Pour MESSIEURS
Un lot cafignons Fr. 0.75	Un lot cafignons Fr. 1.25	Un lot cafignons Fr. 4.90	Un lot cafignons et pantoufles Fr. 4.90
Un lot souliers noirs et bruns „ 4.90	Un lot souliers noirs et bruns „ 10.80	Un lot pantoufles „ „ 2.95	Un lot bottines noires „ „ 9.80
Un lot souliers de sport „ „ 7.50	Un lot souliers de skis „ „ 16.80	Un lot chaussures noires et brunes „ „ 6.50	Un lot bottines brunes „ „ 17.80
Un lot caoutchoucs „ „ „ 2.50	Un lot caoutchoucs „ „ „ 3.25	Un lot chaussures riches, lacets et brides, noirs et bruns „ „ 9.80	Un lot richelieux noirs et bruns „ „ 16.80
		Un lot souliers de ski „ „ 24.80	Un lot souliers de travail „ „ 14.90
		Un lot caoutchoucs „ „ „ 3.90	Un lot souliers de ski „ „ 29.80
			Un lot caoutchoucs „ „ „ 4.90

Nouvelle Cordonnerie KURTH & C^{ie}
Rue de la Balance 2 5224
LA CHAUX-DE-FONDS

Encore ce soir — **SCALA MODERNE** — **Encore ce soir**

3209 5210 **QUO VADIS** **Doroty Vernon** avec **Mary Pickford**

Demain **VIVE LE ROI** avec **JACKIE COOGAN** **Demain**

Samedi 21 et Mercredi 25 mars: MATINÉES pour FAMILLES et ENFANTS de tout âge

Location ouverte dès aujourd'hui pour la soirée de vendredi

Une réhabilitation

On se souvient peut-être, qu'en novembre dernier, le juge d'instruction de Bienne a ordonné différentes mesures contre **M. H.-E. Alexander**, Directeur de l'Ecole biblique du Ried, sur Bienne.

M. Alexander a alors porté plainte auprès de la 1^{re} Chambre pénale à Berne, estimant qu'il avait été traité illégalement par le juge d'instruction.

Comme nous l'apprenons, la 1^{re} Chambre pénale a statué dernièrement sur la plainte de M. Alexander.

La 1^{re} Chambre pénale constate que les actes du juge d'instruction étaient illégaux et a ordonné leur annulation. Par sa décision, cette autorité reconnaît que l'enquête a été menée d'une façon répréhensible au plus haut point. Pour cette raison, il a été infligé un blâme au juge d'instruction.

Le Tribunal a en outre constaté que M. Alexander était complètement innocent et lui a alloué une indemnité pour le tort moral qui lui a été causé par l'instruction.

De nombreux faux bruits ayant couru sur cette affaire, il est bon que le public soit renseigné.

Centre de l'Alliance biblique de La Chaux-de-Fonds

Ecole de Travaux féminins de La Chaux-de-Fonds

Section des classes d'apprentissage

L'année scolaire 1925-1926 commencera le lundi 4 mai. Durée de l'apprentissage: 3 ans. Cette section forme: des couturières pour dames, des lingères-brodeuses, des brodeuses.

Les élèves sont admises dès l'âge de 14 ans.

Programme des couturières
Le vêtement pour enfants et fillettes; la robe, la blouse pour dames; le costume tailleur et le manteau.

Programme des lingères-brodeuses
Tous les objets concernant le vêtement d'enfant; la lingerie pour dames et pour messieurs. Broderie, dentelles s'adaptant à la lingerie; dentelle aux fuseaux.

Programme des brodeuses
Broderie blanche, broderie fantaisie, dentelles.

Toutes les élèves reçoivent des leçons de dessin appliqué à la branche apprise; des leçons de français et de comptabilité.

Un enseignement d'une année admet l'entrée d'élèves dans les trois classes.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant, chaque jour, de 10 heures à midi et de 15 à 17 heures, jusqu'au mercredi 15 avril, à la Direction de l'Ecole, Collège des Grétiés.

Le certificat d'études et le dernier bulletin scolaire sont exigés.

5226 La directrice: **L. Augsburg**.

HOTEL DE LA POSTE
(Place de la Gare)
Dès aujourd'hui et jusqu'à la fin du mois

CONCERTS
donnés par les 5173

Frères Drollinger
et leur clarinettiste

Imprimerie

cherche compositeur capable de remplir les fonctions de prête, ainsi qu'un conducteur, tous deux avec appoint. Adresser offres sous chiffre O F. 2690 L. à Orell Füssli Annonces, Lausanne. 5221

Le Locle. Une femme forte et robuste se recommande pour des journées. S'adr. Rue des Envers 11, Magasin Gaberel. 5217

Apprenti tapissier est demandé chez M. Künzi, Numa-Droz 86. 5201

Chambre meublée à louer pour le 1^{er} avril à monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser Paix 65, 2^{me} étage à droite. 5196

Chambre meublée à un ou deux lits, à louer tout de suite chez M. Prior, rue de la Serre 130. 5198

A vendre skis pour homme, 1 charrette, 1 baignoire pour enfant, bas prix. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5204

Poules. On demande à acheter un coq et 6 ou 8 poules Faveroles-Saumon de 1924. — Faire offres à M. J. Urfer, Bassets 66. 5158

Réchauds. A vendre d'occasion, mais en parfait état, 2 réchauds à gaz, un à 3 feux avec table et un à 2 feux. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5153

Bob 5 places, en bon état, coussin moquette, à ressorts, à vendre faute de place, fr. 45. — Rue A.-M. Piaget 17, 1^{er} étage à droite, de 18 à 20 h. 5150

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
Promesses de mariage. — Ledermann, Paul-Arnold, instituteur, Bernois, et Huguenin, Marguerite-Elvina, employée de bureau, Neuchâteloise.

Place au Concours

La Coopérative „L'EMANCIPATRICE“ de Fleurier met au concours la place de **gérant desservant**

responsable. Faire les offres par écrit jusqu'au mardi 24 mars 1925, au président, M. AUGUSTE LESQUEUX, 8, Ecole d'Horlogerie, 8, Fleurier, qui donnera tous renseignements demandés. 5202

LOTERIE de LA PATERNELLE

Le public est informé que le tirage a eu lieu le **14 mars 1925**.

La liste des numéros gagnants a paru dans L'Impartial du 19 mars. La distribution des lots aura lieu **dès samedi 21 mars**, à 14 h., à l'Hôtel de la Balance. Les lots non retirés jusqu'au 30 septembre 1925, deviendront la propriété de „La Paternelle“.

LE COMITÉ.

Etat civil de Locle
Décès. — 3110. Fallet, née Perret, veuve Verdon, Emma, née le 5 mars 1845, Neuchâteloise. — 3111. Favre, Georges-Alexandre, instituteur retraité, né le 2 janvier 1853, Vaudois et Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Favre Bulle, James-Ulysse, horloger, Neuchâtelois, au Locle, et Curchod, Marguerite-Elisa-Anna, sans prof. Vaudoise, domiciliée à Mont-la-Ville. — Perret-Gentil, Jean-Louis, agriculteur, Neuchâtelois et Bernois, au Locle, et Perrin, Berthe-Odette, ménagère, Neuchâteloise, domiciliée à Martel-Dernier.

A vendre un bureau neuchâtelois (ministre, table mobile), tout noyer. — S'adresser dès 12 1/2 h. à 13 h. ou le soir dès 19 h., chez M. Sausser, rue du Grenier 45. 5174

Local. On cherche à louer au plus vite un petit local pour atelier de tapissier, si possible quartier de l'Abécille. — S'adresser à M. Auguste Arm. rue Numa-Droz 91. 5175

A louer pour le 1^{er} mai un beau pignon de trois pièces, eau, gaz, électricité, jardin. — S'adresser rue du Gaz 4, St-Imier. 5181

GRANDE SALLE COMMUNALE

MARDI 24 et MERCREDI 25 mars 1925, à 8 1/2 h.

2 Grands Galas de Danses plastiques

avec **M^{lle} ELLANSKAYA, danseuse-soliste de l'OPÉRA**

Orchestre VISONI renforcé et M. SERGEVA, pianiste-virtuose

PROGRAMMES 5211

MARDI 24 mars	MERCREDI 25 mars
1. Orchestre..... GIOPIN	1. Orchestre..... GIOPIN
2. Valse (style grec anc.)..... GRIEG	2. Valse (style grec ancien)..... GIOPIN
3. Lutin (grottesque)..... SAINT-SAENS	3. Diane chasseresse..... BRAMMS
4. La mort du cygne..... SAINT-SAENS	4. Bacchanale..... DEBRET
5. Danse du printemps (bucchique)..... GLASOUNOFF	5. La mort du Cygne..... SAINT-SAENS
6. Danse ancienne russe..... ZVERHOFF	6. Danse de la Gypsie..... SAINT-SAENS
7. La mort d'Asc..... GRIEG	7. Danse hongroise..... BRAMMS
8. Valse..... GRIEG	8. Danse hindoue..... GRIEG
9. Danse de la Gypsie..... SAINT-SAENS	9. Lutin..... GRIEG
10. Danse de Salomé..... MASSENET	10. Danse macabre..... SAINT-SAENS
11. Cauchemar Rouge..... BACHMANOFF	11. Danse ancienne russe..... ZVERHOFF
12. Prière et danse du Temple (style égyptien).....	12. Danse de Salomé..... MASSENET
	13. Prière et danse du Temple.....

PRIX DES PLACES de fr. 1.10 à fr. 3.30
Location ouverte au MODERNE dès samedi, de 10 h. à midi et de 2 1/2 h. à 6 h., tous les jours - (Téléph. 41.23)

Monsieur et Madame **P.-H. Benoit** et leurs familles remercient profondément les nombreuses personnes qui leur ont témoigné, pendant leur si triste deuil, tant de marques d'affection. 5207
La Chaux-de-Fonds, mars 1925

Inhumation

Jeudi 19 mars, à 13 1/2 h.:
M^{lle} Werren, Laure-Alexandrine, 19 ans 10 1/2 mois, rue de la Serre 103. Avec suite.

VILLERET

Ne pleurez pas mes bien-aimés, Mes souffrances sont passées, Je pars pour un monde meilleur, En priant pour votre bonheur.

Repose en paix, mère chérie, tu as fait ton devoir? Tu souvenirs nous sera toujours vivant.

Monsieur Fritz Siegenthaler-Rahm; Madame et Monsieur Henri Wermeille-Siegenthaler, à Villeret; Monsieur Henri Siegenthaler et sa fiancée, Mademoiselle Suzanne Furier, à Villeret, ainsi que les familles parentes E. Rahm, veuve Simon-Rahm, C. Zenger-Rahm, veuve Cattin-Rahm, H. Rahm, N. Comtesse-Rahm, R. Kaufmann-Rahm, A. Chopard-Rahm et A. Siegenthaler, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Adèle SIEGENTHALER-RAHM

que Dieu a rappelée subitement à Lui dans sa 59^{me} année.

Les familles affligées.

Villeret, le 18 mars 1925.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **vendredi 20 mars**, à 1 h. 1/2 après-midi.

Domicile mortuaire: **Maison Jeanprêtre.**

L'urne funéraire sera déposée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 5213

Le Parti socialiste de Villeret et le Cercle ouvrier de Villeret ont le regret d'informer leurs membres et amis du décès de

Madame Adèle SIEGENTHALER
née RAHM

épouse de leur camarade et ami, M. Fritz Siegenthaler, membre de la Section et du Cercle.

5225 Les Comités.

Le travail fut sa vie.

Nous avons la profonde douleur d'informer nos parents, amis et connaissances, de la perte irréparable que nous avons faite en la personne de notre cher et bien-aimé époux, père, beau-frère, oncle, neveu, cousin et parent.

Monsieur Erhard LAMBERT

enlevé à l'affection des siens et de ses amis, en pleine activité, le 18 mars, à 17 heures, dans sa 64^{me} année.

Madame Alice Lambert-Gentil;
Monsieur et Madame Edmond Lambert, à Winterthour;
Mademoiselle Berthe-Madeleine Lambert;
Monsieur Jean Lambert,

ainsi que toutes les familles parentes et alliées.

La Chaux-de-Fonds, le 18 mars 1925.

L'incinération, **SANS SUITE**, aura lieu **samedi 21 courant**, à 15 heures. Départ à 14 1/2 heures.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire, **rue de la Balance 10.**

La famille affligée ne reçoit pas

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 5214

Ouvriers! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

CHAPEAUX DE DEUIL Coussins mortuaires **AU PRINTEMPS** Crêpes et Grenadines

Les faits du jour

L'Angleterre va chercher un terrain d'entente

LONDRES, 19. — Le Conseil des ministres a entendu M. Chamberlain sur sa délégation à Genève et sur son entrevue avec M. Herriot. Le cabinet n'a pu encore adopter une attitude définitive.

A ce sujet l'« Evening News » précise que les ministres ont prié instamment M. Chamberlain de rechercher un nouveau terrain d'entente sur lequel la collaboration des Alliés et des anciens ennemis serait susceptible de s'établir.

M. Herriot répondra aux cardinaux

PARIS, 19. — Le Conseil des ministres s'est réuni hier soir. Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la déclaration qu'il a l'intention de faire au cours de l'interpellation de M. Cazals sur la manifestation des cardinaux.

Les événements d'Alsace

STRASBOURG, 19. — Havas. — Par arrêté en date du 18 mars, le préfet du Bas-Rhin a autorisé les communes de Strasbourg, Schilligheim et Illkirch-Grafenstaden à introduire le régime interconfessionnel dans leurs écoles primaires communales.

PARIS, 18. — Havas. — Le « Temps » annonce que des renseignements officiels indiquent qu'à Colmar la proportion des élèves grévistes atteint à peine 10 % et qu'à Strasbourg la grève est terminée.

ATTAKES POLONAISES

PARIS, 18. — Havas. — La légation de Lithuanie communique une note disant notamment : Le 16 mars au soir, des gardes-frontières polonais parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de cavaliers armés de fusils et munis de 6 mitrailleuses, ont attaqué à l'improviste notre poste-frontière près de Sirvintal. Les gardes-frontières lithuaniens, après une contre-attaque, reprirent la position, mais abandonnèrent trois soldats aux mains des Polonais. Ceux-ci exigèrent alors que les Lithuaniens abandonnent leur position jusqu'au 17 mars, à 15 h., menaçant dans le cas de non-exécution de cette exigence, d'intervenir par la force armée. Ordre fut donné au commandant lithuanien de Sirvintal de résister par les armes à de nouvelles attaques polonaises. Le gouvernement lithuanien a télégraphié à la Société des Nations, la priant d'intervenir pour arrêter les attaques polonaises et pour que les soldats faits prisonniers au cours de l'escarmouche du 16 mars soient relâchés.

Une nouvelle affaire Dreyfuss

ROME, 18. — On mande de Bari au « Settembrino » :

Hier a été déposée entre les mains du procureur général une grave dénonciation contre les auteurs et leurs complices de la catastrophe du cuirassé « Leonard de Vinci » qui, on s'en souvient, fut coulé par des émissaires de l'Autriche dans le port de Tarente dans la nuit du 2 au 3 août 1916.

Cette dénonciation est signée d'un nommé Vincenzo Enea qui avait été soupçonné mais fut acquitté; elle est contresignée par deux avocats bien connus à Rome et à Bari. Parmi les auteurs ou complices désignés dans ce document figurent des personnalités qui occupent actuellement de très hautes charges. En résumé, ajoute le journal, il s'agirait d'un procès encore plus grave que l'affaire Dreyfuss. Il semble qu'en raison de sa gravité cette dénonciation ait été communiquée au garde des sceaux. (Havas).

Un krach à Anvers

ANVERS, 19. — Havas. — A la suite des baisses subites qui se sont produites au marché des céréales, une importante maison de blé de la place a été obligée de cesser ses paiements. Son déficit s'élève à 2 millions.

Un lock-out au Danemark

COPENHAGUE, 18. — Havas. — Les négociations se poursuivant depuis quelque temps entre représentants patronaux et ouvriers de l'industrie métallurgique ayant échoué, le lock-out a été proclamé par les industriels. Cette mesure affectera de 45 à 50,000 ouvriers.

Tremblement de terre

LONDRES, 19. — Havas. — Une forte secousse sismique a été ressentie le long de la côte septentrionale de l'île de Jersey aux premières heures de la matinée.

Une mine en flammes

FIREMOUNT (Virginie occidentale), 18. — Havas. — On croit que tous les mineurs ensevelis à la suite de l'explosion qui s'est produite hier soir dans une mine, ont péri. La mine entière est en flammes. La catastrophe serait due à un coup de grisou et non à l'explosion d'une bombe de nitro-glycérine.

UN GROS INCENDIE

MIAMI (Floride), 19. — Havas. — Un incendie a détruit le grand hôtel de Palm-Beach. Dans la panique, les habitants de l'hôtel ont jeté leurs vêtements et leurs bijoux par les fenêtres. Le feu s'est communiqué au bâtiment voisin, le Bradley Club, réputé pour être le théâtre des millionnaires d'Amérique. Les dégâts sont, jusqu'ici, évalués entre 2 1/2 et 5 millions de dollars.

Un incendie à Londres

LONDRES, 19. — Un incendie a détruit mercredi soir les musées des figures de cire de Mme Tussaud.

Une ville détruite par les inondations

NEW-YORK, 19. — Havas. — On mande de Lima que suivant des radio-télégrammes officiels et particuliers reçus à Lima, la ville de Trujillo, la troisième ville du Pérou comme importance, a été complètement détruite par des inondations causées par les pluies torrentielles. Les habitants se sont réfugiés sur les plateaux dans le voisinage de la ville.

INFORMATIONS

Tornades aux Etats-Unis

En Suisse: L'Alpe fait des victimes

Une tornade aux Etats-Unis

JACKSONVILLE (Illinois), 19. — Suivant les nouvelles parvenues ici, 150 personnes ont péri dans la tornade qui a sévi à West-Francfort. On croit que 150 personnes ont été tuées à Caramis et à Marion. La ville de Paris a été complètement balayée.

CENTRALIA (Illinois), 19. — Suivant un télégramme reçu mercredi soir, plusieurs centaines de personnes ont péri à Murphysbor, tandis qu'on annonce qu'un grand nombre de personnes ont été tuées ou blessées par une tornade, à West Frankfort, à de Soto et dans d'autres villes du sud de l'Illinois.

Un incendie monstre

TOKIO, 19. — Havas. — Un incendie qui a éclaté au nord de la ville a détruit 3,000 maisons, 20,000 personnes sont sans abri. Les pompiers sont parvenus à se rendre maîtres du sinistre.

CONFÉDÉRATION

Une votation fédérale ajournée

La date du 10 mai, choisie par le Conseil fédéral pour la votation populaire sur l'initiative Rothenberger se heurte à certaines difficultés. En particulier le Conseil d'Etat de Zurich et la municipalité de Winterthour ont fait remarquer que le 26 avril aura lieu dans le canton de Zurich une votation pour laquelle on utilisera le « système des enveloppes ». Après les votations, ces enveloppes doivent être recueillies et réparties à nouveau, ce qui exige environ 4 semaines. Dans ces conditions, il ne serait donc pas possible d'être prêt pour le 10 mai. Le Conseil fédéral a, en conséquence, décidé d'ajourner au 24 mai la votation populaire fédérale.

Le flobert fatal

De Stans : En jouant chez un voisin, à son retour de l'école, avec d'autres enfants qui manipulaient un flobert, un garçonnet de 9 ans, fils de M. Matter, agriculteur, a été blessé mortellement par un coup soudain parti de l'arme.

Tué par un sapin

Florian Kuoni, de Mayenfels, âgé de 26 ans, qui abattait du bois dans la forêt de Gucha (Grisons), a été atteint par un sapin et assommé. Le défunt était le seul soutien de sa mère et d'un jeune fils.

La montagne tragique

Un drame au Monte-Rosa

On mande de Zermatt qu'un jeune touriste autrichien, effectuant la descente de la Zumsteinspitze sur le Grenzgleischer, a été saisi par le froid et a succombé en chemin. Des camarades qui l'accompagnaient l'avaient enveloppé dans une toile de tente pour le descendre, lorsque le corps, leur échappant, s'abîma dans une crevasse du glacier. Une colonne de guides va se rendre demain sur les lieux de l'accident pour tenter de ramener le cadavre.

Voici quelques détails sur les conditions dans lesquelles s'est produit l'accident de montagne de Monte-Rosa :

Vendredi, trois touristes autrichiens de Klagenfurt, MM. Pagitz frères, et M. Jaritz, ce dernier employé au « Wiener Bankverein », arrivaient à Zermatt et descendaient à l'hôtel Perren. Le lendemain tous trois se rendirent à l'hôtel Riffelberg et le dimanche ils entreprirent une course jusqu'à la cabane Monte-Rosa où ils passèrent la nuit. Le lundi, par un temps clair, mais froid, ils avaient fait l'ascension du sommet du Monte-Rosa « Ludwigshöhe », lorsque M. Jaritz fut pris d'un malaise. En conséquence, les trois alpinistes commencèrent sans plus tarder à descendre sur le Lisjoch. Arrivé là, M. Jaritz déclara qu'il lui était impossible de continuer à marcher. Ses deux camarades, l'ayant enveloppé dans une toile de tente, le descendirent ainsi jusqu'à un point situé à 300 mètres environ au-dessus de la cabane Monte-Rosa, puis ils tentèrent de lui faire absorber quelque boisson chaude; mais M. Jaritz était hors d'état de prendre quoi que ce fut. Ses deux compagnons continuèrent à le descendre, enveloppé dans la toile de tente. Mais un pont de neige s'effondra à leur passage et M. Jaritz disparut dans une crevasse du glacier, vraisemblablement à l'endroit même où deux autres touristes, MM. Bachmann et Topli trouvèrent la mort l'été passé. Après avoir en vain essayé de remonter M. Jaritz sur le glacier, les frères Pagitz plantèrent sur le lieu de l'accident un piolet muni d'un petit drapeau afin de permettre de retrouver facilement l'emplacement, puis ils regagnèrent en toute hâte Zermatt où ils arrivèrent mercredi à 4 heures.

Le drame des Brenets

M^e Löwer recouru en cassation

Resp. — Nous apprenons que M^e Löwer, défenseur de Flaig, va se pourvoir en cassation contre le jugement rendu par la Cour d'assises, siégeant avec assistance du jury le mardi 17 mars, et condamnant Flaig à 20 ans de réclusion.

Réd. : Notre correspondant de Neuchâtel a donné hier son impression. Nous croyons utile de dire que si M^e Löwer avait plaidé le meurtre, au lieu de l'assassinat, la loi lui donnait la possibilité de demander au jury une condamnation de un à deux ans au maximum. Les jurés et le ministère public, apprenons-nous, ont été fort étonnés du fait que M^e Löwer n'ait pas songé à utiliser cette façon de sauver son client.

LA CHAUX-DE-FONDS

Tribunal correctionnel

Histoire de coups de couteau

M^e Piaget, procureur général, a pris place au fauteuil du ministère public.

M^e Etter préside les débats. M. Knüss, greffier, les enregistre.

Le jury a été constitué comme suit (le même jury siégera cet après-midi, pendant le procès des cheminots) :

Président : Léon Bauer-Petitjean. Suppléant : Henri Hertig. Membres : Alfred Wenger, Numa Robert-Waelti, Adolphe Vaucher, M. Alexandre Caldelari, M. Georges Laucener-Matile.

Le 29 janvier dernier, après un passage dans divers cafés, deux jeunes gens, Baillods et Beuret, en sont venus aux mains. Baillods a donné un coup de couteau à Beuret, au restaurant du Buffet de la gare, tard le soir.

M. le Dr Brehm fonctionne en qualité d'expert. Il raconte les faits. Quand Beuret se présente chez lui, il avait déjà subi une grosse hémorragie et la blessure reçue à la main gauche par la victime présentait des signes de gravité considérable. Par une longue démonstration, M. le Dr Brehm démontre que Beuret a subi une lésion nerveuse, suivie de paralysie. La guérison apparaît des plus douteuses.

A une demande de M^e Piaget, le Dr reconnaît qu'il était impossible que la mort s'ensuive, car il s'agissait seulement de la section d'une artère secondaire. Beuret fabrique des ressorts. Il subira du fait une invalidité partielle d'assez longue durée. Le témoin Walther Becker, mineur, a assisté à la scène près du Buffet. Ces messieurs ont commencé à échanger des injures de choix, puis ils sont sortis, en enlevant leurs manteaux ! Le procureur général trouve extraordinaire que l'on ôte son manteau pour... sortir. Baillods conteste ces dires. Il se plaint d'avoir été victime des menaces de Beuret. Après avoir frappé son adversaire, le prévenu a ajouté : « Viens dans le jardin et tu en recevras encore ! ». La victime s'est bornée à lui conseiller de déguerpir au plus vite s'il ne tenait pas à se faire ramasser par la police. Beuret n'a pas porté plainte.

M. Gobat a été le seul témoin de la rixe, à côté du Buffet, en dehors de la grille, vers le jardin. Les adversaires ont échangé de vifs propos. Baillods a dit : « Viens qu'on règle cette affaire », puis il donna un croche-pied à Beuret. Ce dernier répondit en se relevant : « Qu'est-ce que tu bringues ? » C'est alors que Baillods frappa Beuret d'un coup de couteau. Baillods nie avoir dit : « On veut régler cette affaire. » Le témoin ne peut pas préciser.

M. Henri Loeb, 20 ans, confirme les faits. L'audition des témoins est terminée. Le procureur requiert la culpabilité de Baillods pour avoir porté volontairement à Beuret un coup de couteau de nature à provoquer des lésions graves.

M. le procureur général souligne la gravité de la rixe. Généralement on vide, chez nous, des querelles avec les poings et non au moyen du couteau. Ces deux hommes ne s'aiment pas. Ils avaient eu une altercation, quelques jours auparavant, à la Métropole. L'un d'eux avait traité l'autre de « crève-faim ». M^e Piaget souligne le fait que Baillods n'a pas visé la main. Il a tapé n'importe où. Il eût suffi que le coup porte à la poitrine et c'était la mort. Le procureur admet donc la circonstance très atténuante de la provocation. Trois mois de prison, ce serait trop. Il propose donc que l'on descende jusqu'au minimum, 15 jours, par exemple, avec sursis, puisque le casier judiciaire de Baillods est vierge. Le prévenu n'avait pas d'avocat. Il n'a rien dit pour sa défense.

Le jury prononce un verdict affirmatif sur les faits et la culpabilité. Le jury est unanime à demander l'application des circonstances atténuantes. Le procureur requiert, en conséquence, un mois de prison et un an de privation des droits civiques. Le tribunal condamne Baillods à 15 jours d'emprisonnement, moins 5 jours de préventive, et à 109 fr. de frais. R. G.

Le procès des cheminots

Le procès des cheminots a lieu cet après-midi, dès deux heures, à la salle du tribunal de notre ville. Les faits sont connus. Nous les rappelions samedi. Par suite, paraît-il, d'un malentendu dans la convocation des témoins, notre camarade Frey, de Berne, n'assistera pas à l'audience. Voici la liste des témoins qui déposeront : M. Rufenacht, chef de gare, présentera son rapport ; M. Haldimann, Combe-Grieurin 37 ; M. E. Huggler, chauffeur ; Jacob Lüttiger, manœuvre ; Arnold Hirter, mécanicien, Bienne ; Marc Beausire, Albert Schwab, Louis Bœgglé et Christian Bauer, employés ou manœuvres aux C. F. F. Le jugement sera rendu assez tard dans la soirée.

Nous apprenons encore que, malgré la gravité matérielle du déraillement (il y a eu pour 14,000 francs de dégâts), les C. F. F. ne se sont pas portés partie civile. Les blessures subies par M. Lüttiger le rendront impropre, selon toutes probabilités, à reprendre avant longtemps son service à la manœuvre. M^e Löwer défend les prévenus.

La Musique La Garde-Républicaine

La Musique La Garde-Républicaine, dont la réputation n'est plus à faire, fera une tournée en Suisse, dans le courant du mois de mai. Elle donnera deux concerts à La Chaux-de-Fonds, le 17 mai, soit un dans un jardin public et l'autre dans un local fermé.

Le pain cher

S'il est une question qui doit intéresser tous les consommateurs, sans distinction de partis, et plus particulièrement les dames, c'est assurément celle du pain cher. Chacun voudra en connaître les causes et aussi les moyens de se défendre contre ce renchérissement du coût de la vie. C'est pourquoi nombreux seront les auditeurs qui iront vendredi soir écouter Paul Graber, conseiller national, dans la grande salle du Cercle ouvrier. Il va sans dire que cette conférence est ouverte à tout le monde et qu'elle sera contradictoire. Les dames, les ménagères y sont tout spécialement conviées.

L'orchestre Polo prêtera son concours.

Chambre cantonale du Commerce

L'assemblée générale de la Chambre se réunira le mercredi 25 mars 1925, à 14 heures, à la Salle du Conseil général, à La Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour : Procès-verbal ; Nomination d'un membre du bureau, en remplacement de M. J. Perronoud, démissionnaire ; Rapport annuel ; Création d'un bureau de douanes, à Neuchâtel ; Motion signée par MM. Ed. Spillmann, M. Itten, W. Cosandier, E. Giroud, H. Uebbersax, P. Aragno, P. Gigon, demandant à la Chambre cantonale du Commerce, de l'Industrie et du Travail, de bien vouloir étudier la question de la formation et de l'orientation professionnelles et rechercher les possibilités d'équilibrer et régler cette formation suivant les besoins de nos diverses industries et branches commerciales ; Exposé de M. le Dr H. Buhler, président de la Société d'aviation des Montagnes neuchâteloises, sur les travaux de cette société et les résultats obtenus pour nous doter d'une station d'aviation ; Divers.

Mort subite

Hier soir, peu avant six heures, M. Lambert-Gentil, employé dans les bureaux des Services Industriels, plus spécialement attaché au service du gaz, tombait frappé par une attaque. Conduit chez lui une demi-heure après, au moyen de l'ambulance, M. Lambert succombait à 21 heures sans avoir repris connaissance. Depuis plusieurs jours M. Lambert se sentait menacé et avait averti ses collègues de ce qui pourrait arriver. Il s'était senti peu bien et avait dû garder la chambre quelques jours.

M. Lambert est âgé d'un peu plus de 60 ans. Il était membre du parti socialiste depuis deux ou trois ans. Nous exprimons à sa famille en deuil notre vive sympathie.

La première de « Sans-Atout »

Nous venons de parcourir la belle affiche de la nouvelle revue, en trois actes, qui se jouera pour la première fois au Cercle Ouvrier de La Chaux-de-Fonds, le 29 mars, et à laquelle nous prédisons un succès formidable, après avoir assisté à la répétition générale. Les décors nouveaux et les costumes, dessinés par R. Meyer, sont une trouvaille de bon goût et de beauté. L'arrangement musical de notre ami G. M. sera une des révélations de la soirée ainsi que les ballets arrangés par C. Bourquin. Mise en scène épataante de A. Landry et direction habituelle d'Adamir. C'est plus qu'il n'en faut pour appeler un magistral succès. Il répondra à l'appel et il y aura, comme l'an dernier, une série de salles comblées.

Au Théâtre

Peu de monde pour applaudir la comédie héroïque en vers d'Edmond Rostand. Hélas, le public de notre ville ne goûte pas fort les vers et les poètes. Et pourtant, la troupe de la Porte-Saint-Martin nous a donné un spectacle superbe où brillaient de purs artistes comme M. Jean Dulac, Mmes C. Dylma, Jeanne Dulac, Marietty, Maud Yrem, Pierre et Marshall. On s'empile au théâtre quand l'affiche est d'attrait secondaire. On le déserte au moment des beaux spectacles. C'est regrettable. C. J.

Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale

Mardi 24 mars 1925, à 20 heures au CERCLE OUVRIER

ORDRE DU JOUR :

1. Verbal ; 2. Elections cantonales ; 3. Elaboration de la liste des candidats au Grand Conseil ; 4. Divers.

N. B. — Le carnet de membre du parti sera réclamé à l'entrée.

Pour la Justice électorale

Partisans de la justice électorale, par une représentation équitable des minorités au pouvoir exécutif, nous avons pris l'initiative de convoquer à Auvier, pour le samedi 21 mars, à 15 heures, une assemblée de citoyens que leur esprit d'indépendance autorise à briser les vieilles routines de la majorité absolue, et constatant que ce nouvel esprit de représentation peut et doit donner de bons résultats, nous nous faisons un devoir, connaissant l'intérêt que vous portez à tout progrès civique, de vous convier à cette assemblée. Si nous nous trouvons en nombre et représentant tous les districts, une liste sera élaborée pour les élections au Conseil d'Etat.

Au nom du Comité d'initiative :

Le président, A. LANDRY. Le secrétaire, E. DUBOIS-BROCCARD.

	Demande	Offre
PARIS	26.90 (26.70)	27.20 (27.—)
ALLEMAGNE	123.20 (123.20)	123.70 (123.70)
	(de Rentenmark)	
LONDRES	24.76 (24.78)	24.81 (24.83)
ITALIE	21.025 (21.10)	21.225 (21.30)
BELGIQUE	26.20 (26.10)	26.50 (26.40)
VIENNE	72.75 (72.75)	73.50 (73.50)
	(le million de couronnes)	
PRAGUE	15.50 (15.30)	15.75 (15.55)

A la population neuchâteloise

Aux citoyens de tous les partis

Dans un mois nous aurons à réélire notre gouvernement. Celui-ci, autrefois élu par le Grand Conseil, l'est maintenant par le peuple souverain lui-même. On a voulu lui donner des garanties contre l'arbitraire dans lequel les comités tombent trop souvent. On a voulu, connaissant son sens plus prononcé de la justice et de la justice électorale en particulier, lui donner le droit de corriger les injustices que les comités dominés par de trop étroites questions de personnes ou de passions politiques risquent de commettre.

On vient de voir comment le peuple appelé à se prononcer renverse les savantes mais injustes combinaisons des comités dans le canton du Valais. Le peuple neuchâtelois ne saurait montrer moins d'indépendance ni moins de respect de ce qui est juste.

Le parti socialiste neuchâtelois est de beaucoup le parti numériquement le plus fort du canton. Il a fait preuve de maturité politique tant dans la direction des grandes communes, qu'au Grand Conseil. Il faut manquer de bonne foi pour parler d'obstruction ou de sabotage. Nos camarades siégeant dans les gouvernements de Genève, de Soleure, de Bâle ou du Tessin, ont donné la preuve de ce que vaut la participation au gouvernement cantonal.

Un siège fut déjà réclamé par lui il y a trois ans. Il est de nouveau vacant. Il avait été accordé il y a trois ans à un parti trois fois moins important.

On s'apprête, dans le milieu des comités, à renouveler cette faute. On s'apprête à commettre la même injustice en la couvrant comme toujours de vagues prétextes.

Nous tenons à protester devant le peuple neuchâtelois comme souverain du pays.

Le droit que nous réclamons, pour n'être pas inscrit dans la Constitution, n'en est pas moins reconnu par le grand bon sens populaire quand on ne l'étouffe pas par la passion politique qui est une mauvaise conseillère. Il est reconnu par le sentiment le plus élémentaire de la justice, que le peuple neuchâtelois a su participer au développement de la démocratie avec assez de vigueur pour être à la tête des cantons progressistes.

C'est parce que nous croyons à ce sentiment de notre peuple que nous élevons nos revendications devant lui avant que des décisions de partis ne viennent voiler ce sentiment.

Nous venons affirmer notre droit comme la droiture de nos intentions de participer à la direction des affaires cantonales en nous laissant guider par les intérêts supérieurs du pays. La classe ouvrière, dont nous défendons tout particulièrement les intérêts, ne saurait pâtir d'une telle activité. Nous pensons même qu'en nous préoccupant tout spécialement de son sort, de ses justes revendications, on ne saurait entrer en conflit avec les intérêts généraux du pays. Nous craignons même que ceux qui se frappent la poitrine en proclamant leur attachement à ces intérêts généraux, ne les aient parfois desservis en refusant à la classe ouvrière ce qu'elle réclame.

Nous rappelons aux citoyens du canton qu'il y a trois ans, notre candidat réunissait en pareille circonstance 10,500 voix. Le parti radical, qui a un peu plus de 6,500 voix, a deux représentants. On ne saurait admettre qu'on lui accorde la majorité au gouvernement. Le parti libéral réunit un peu plus de 5,000 voix, soit le cinquième du corps électoral. Il ne saurait émettre la prétention d'avoir deux représentants. Ce serait fausser la politique du pays en donnant une telle influence au courant conservateur que réprime le pays dans sa très grande majorité. Le parti P. P. N. réunit 4,000 voix. Il a déjà un représentant.

On le voit, l'heure est bien marquée pour faire droit au parti socialiste. On ne peut frapper d'exclusion un parti qui réunit à lui seul les deux cinquièmes des voix du pays sans porter atteinte au respect de la volonté populaire.

Avant donc que les décisions dernières soient prises, citoyens neuchâtelois, placez-vous devant votre conscience politique et, laissant parler le sentiment de justice qui est en vous, faites entendre vos protestations et réclamez un acte de justice et de pacification politique.

Comité directeur
du parti socialiste neuchâtelois.

P.-S. — Nous remercions encore nos confrères la « Feuille d'Avis des Montagnes » et le « Courrier du Val-de-Travers », ainsi que les journaux neutres du canton qui ont eu l'amabilité de publier cette proclamation dans leurs colonnes, mais nous regrettons que l'« Impartial » ait cru devoir refuser de la mettre sous les yeux de ses lecteurs.

NOUVELLES SUISSES

Le Salon de l'Automobile et du Cycle à Genève se déroulera du vendredi 20 mars au dimanche 29 mars et les organisateurs du Salon de l'Automobile 1925 ont tout mis en œuvre pour lui donner cette année toute l'importance et l'ampleur voulues.

Nous donnons ci-dessous les points principaux du programme général de cette manifestation : Vendredi 20 mars, ouverture officielle du Salon ; samedi 21 mars, suite du Salon ; dimanche 22 mars, course internationale du kilomètre lancé, rallye automobile ; lundi 23 mars, Salon ; mardi 24 mars, journée de gala ; mercredi 25 mars, Salon ; jeudi 26 mars, soirée populaire à prix réduits ; vendredi 27 mars, journée de gala ; sa-

medi 28 mars, Salon ; dimanche 29 mars, clôture du Salon à 22 heures.

Des concerts par l'Orchestre symphonique et par différentes fanfares de la ville sont prévus pour chaque jour d'ouverture et contribueront à la réussite de l'importante manifestation nationale qu'est le Salon de l'Automobile de Genève.

La catastrophe de Lengnau

Voici quelques détails sur le terrible accident qui vient de coûter la vie à sept personnes à Lengnau :

M. W. Bucher, agriculteur à Lengnau, possède sur le territoire de cette commune, tout près du cimetière israélite, une gravière qu'il avait louée à un ouvrier, M. Ernst Schmied-Epper, de Schönholzerswilen (Thurgovie), lequel, avec sa femme âgée de 38 ans et six enfants dont l'aîné a neuf ans et le cadet six mois, vivait pauvrement à Vogelsang près de Lengnau. Les deux aînés de cette nombreuse famille, âgés de 11 et 12 ans, avaient été admis depuis un certain temps déjà dans un établissement d'éducation en Thurgovie, les parents étant dans l'impossibilité de subvenir convenablement à leurs besoins.

Schmied exploitait la gravière sans aucune aide étrangère.

Il avait l'habitude de se faire accompagner parfois à la gravière par sa femme qui lui servait de manœuvre et par les enfants. En dépit des avertissements qui lui avaient été prodigués, il avait miné la paroi de la gravière, haute de dix-huit mètres, en sorte qu'à la partie supérieure, on voyait le rocher surplomber l'excavation.

Avant-hier soir, à 6 h., comme la famille était réunie près de la cabane pour le souper, un bruit suspect se fit entendre. Schmied sortit pour aller voir de l'autre côté de la gravière ce qui se passait. Au même instant, une masse de terre d'environ deux mille mètres cubes se détacha de la paroi et dévalait. Schmied cria à sa femme de se réfugier dans la hutte. Mais l'éboulement projeta roches et cailloux beaucoup plus loin qu'on ne pouvait le prévoir, et Schmied qui n'eut lui-même qu'à grand-peine la vie sauve, vit la cabane où les siens avaient cherché abri disparaître, écrasée sous une couche de terre et de pierres d'un mètre d'épaisseur.

Après trois heures de travail fiévreusement poussé, les pompiers de Lengnau et de Endingen, immédiatement appelés sur les lieux, réussirent à découvrir d'abord la mère, puis cinq des enfants à la même place ; tous avaient cessé de vivre. Quant au bébé de six mois, que ses parents avaient laissé endormi dans une corbeille un peu plus éloignée, il avait été projeté au loin par l'éboulement et ce n'est qu'un peu plus tard qu'il put être retrouvé.

JURA BERNOIS

BIENNE

Avis officiels. — Pour cause de travaux de correction du quartier de Boujean, la route de Boujean est barrée pour les voitures depuis le Chemin Vert au pont de la Suze. Le trafic est dirigé par la rue Lienhard-route de Reuchenette ou rue du Côteau, ainsi que par la route de Büren et Mâche.

De nombreux objets trouvés, tels que montres, clefs, porte-monnaie, sacs de dames et enfants, fourrures, etc., peuvent être retirés au Bureau des objets trouvés de la ville, inspection de police.

Les abonnés aux Services Industriels de la ville sont informés que tout changement de domicile ou toutes réclamations doivent être adressés tout de suite au Bureau de contrôle des abonnés, aux Services Industriels, rue Haute 1.

De la réclame. — Il est question d'installer des places d'affichage de réclame sur la place de la gare et à la prolongation de la rue de la Gare. Les plans sont exposés dans les devantures de la parfumerie Tüche, bâtiment du Bielerhof. Ce projet a pour but de masquer autant que possible la nudité de l'ancienne place de la gare.

Décès. — M. Fritz Tschäppât, tenancier et propriétaire du restaurant des Gorges à Boujean, est décédé mardi matin, à l'âge de 61 ans.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Grand Conseil. — Le Conseil d'Etat a proclamé député au Grand Conseil pour le collège de Neuchâtel, le citoyen François Bouvier, à Neuchâtel, supplantant de la liste libérale, en remplacement du citoyen Antoine Crivelli, décédé.

Vote des militaires au service. — Les militaires au service qui désirent participer aux élections des 18 et 19 avril 1925 (Conseil d'Etat et Grand Conseil) doivent en faire la demande à la Chancellerie d'Etat.

Cette demande sera autant que possible libellée sur un formulaire spécial, que l'on peut se procurer à la Chancellerie d'Etat et devra contenir les indications suivantes : nom, prénoms, date de naissance, domicile électoral et incorporation militaire.

Les demandes de voter doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat jusqu'au mercredi 15 avril à midi, au plus tard. Chancellerie d'Etat.

VAL-DE-TRAVERS

MOTIERS. — Conférence Philippe-Henri Berger. — Nous rappelons la conférence P.-H. Berger. Elle a lieu ce soir à 20 h., à la salle du Tribunal. Le sujet de cette conférence « La Terre et l'Usine » est de nature à attirer un nombre important d'auditeurs, car dans notre vallon industriel et agricole en même temps, rien n'intéressera autant que le thème choisi par le conférencier. Notre ami possède un beau don de pa-

role. Il est entraînant et persuasif. C'est une raison de plus d'aller l'écouter.

FLEURIER. — Conférence renvoyée. — La conférence qui avait été prévue ce soir et à laquelle un certain nombre de nos membres du Foyer avaient été personnellement invités, a dû être remise à une date ultérieure, pour cas de force majeure.

NEUCHÂTEL

Maison du Peuple. — Conférence avec projections organisée par le Centre d'éducation ouvrière, vendredi 20 courant, à 20 h. 15 : La classe ouvrière et l'antialcoolisme, par le Dr Bersot, question dont l'importance ne laissera personne indifférent. Venez avec vos familles entendre notre sympathique conférencier.

Congrès des villes suisses. — Le congrès des villes suisses aura lieu cette année les 29 et 30 août, à Neuchâtel.

Conférence A. de Meuron. — Nous nous faisons un plaisir de recommander la conférence que fera à l'Apollo M. Alfred de Meuron, de Genève, sous les auspices de la Société coopérative de consommation.

M. de Meuron n'est pas un inconnu pour le public de notre ville où il s'est fait entendre à plusieurs reprises déjà et depuis longtemps. Toutes les questions sociales et de moralité publique ont trouvé en lui un ardent défenseur et un champion convaincu.

Actuellement rédacteur en chef du « Coopérateur genevois » et l'un des militants du mouvement coopératif en Suisse, il est extrêmement qualifié pour parler du rôle moral et social de la coopération.

Avant et après la conférence, des films cinématographiques, heureusement choisis, contribueront à faire passer très agréablement la soirée du lundi 23 mars. (Voir aux annonces.)

Un beau travail. — Tandis que les Chaux-de-Fonniers admirent le coffre-fort de 1,700 kilos, les badauds du chef-lieu ont eu l'occasion, mardi, d'examiner, sur un charroi, au Colloque, un superbe travail qui compte aussi dans les poids lourds. Il s'agit d'une admirable colonne de porphyre vert, taillée par les soins de la marbrerie Rusconi, sous la direction de MM. Prince et Laverrière, architectes. Cette élégante colonnade cristalline et polie est destinée au futur palais du tribunal fédéral à Lausanne.

Un acquittement mérité. — On a fait passer devant le Tribunal de police (!!) un agent du tram accusé de négligence au sujet de l'accident survenu le 22 octobre dernier en face de l'immeuble Schelling.

L'enquête et l'interrogatoire des témoins ont établi deux choses surtout : 1° C'est que F. n'a commis aucune imprudence, n'a négligé aucun des devoirs incombant à sa fonction ; 2° C'est que la voiture était défectueuse.

Les employés n'avaient pas confiance en cette fameuse voiture 36. L'expert (!) B. s'est étonné dès lors « que les employés aient consenti à la conduire ». Palsambleu, monsieur B., que faites-vous du directeur ? C'est celui-ci qui donne des ordres et... il faut obéir. Et s'il n'a fait faire à la 36 les réparations nécessaires, c'est que cela coûte et qu'une compagnie privée met le bénéfice d'exercice au-dessus de la sécurité publique.

Le tribunal a libéré F. C'est bien. Il n'avait que cela à faire. Il a mis les frais à la charge de l'Etat. Je les eusse mis à la charge de la compagnie pour lui apprendre à ne faire fonctionner que des voitures méritant la confiance des employés.

Manifestation nationale. — L'assemblée générale annuelle, à Neuchâtel, de l'Association suisse pour la Société des Nations, annoncée par la presse locale pour le dimanche 22 mars, sera particulièrement importante. Le Comité qui l'organise compte recevoir plus de cent délégués, dont un bon nombre arriveront déjà samedi.

Dimanche matin, à 10 heures et demie, ils se réuniront au Château, dans la salle des Etats, sous la présidence de M. le Dr Roger Dollfus, conseiller national. Le président de la section de Neuchâtel leur souhaitera la bienvenue et l'assemblée aura à se prononcer sur les rapports statutaires ; ceux du président de l'association et du secrétaire général Ernest Bovet seront de vraies conférences. Dames et messieurs (car il y aura des dames) auront le plaisir de constater la marche réjouissante de la fédération nationale qui les unit à des milliers de Confédérés représentant la plupart des cantons.

Tout membre de l'association ou de l'une ou l'autre de ses sections a le droit de participer à cette assemblée, et les personnes qui n'en font pas partie seront admises aux gradins ; ceux-ci seront à leur disposition.

L'après-midi, à 3 heures, aura lieu, au Temple du Bas, une grande manifestation publique, pour laquelle M. Albert Quinche, organisateur, et la société de chant L'Orphéon ont très obligeamment assuré leur concours.

Un représentant du Conseil d'Etat prendra la parole et le Protocole de Genève fera l'objet de deux discours qui ne manqueront pas de retenir l'attention d'un public nombreux, vu l'actualité du sujet et la notoriété et la compétence des orateurs : MM. William Martin, rédacteur au « Journal de Genève », et le Dr Albert Oeri, directeur des « Basler Nachrichten ». M. Dollfus, président de l'association suisse, clôturera cette importante et unique cérémonie.

Toutes les personnes qui s'intéressent à la Société des Nations sont cordialement invitées à cette manifestation que le canton de Neuchâtel ne reverra pas de longtemps.

LE LOCLE

Ecole professionnelle. — Samedi prochain, 21 mars, s'ouvre à la grande salle du Collège secondaire, l'exposition annuelle des travaux exécutés aux cours de dessin décoratif, artistique, technique de notre ville. Pour plus de détails, voir aux annonces.

Concert de L'Espérance ouvrière. — Il aura lieu demain, vendredi, au Casino-Théâtre, avec le gracieux concours de la Théâtrale ouvrière. (Voir aux annonces.)

Cinéma Apollo. — Seulement jeudi soir, à 20 heures 15, Tom Mix, le célèbre acteur américain, dans Vers la Mort, passionnant film d'aventures. Vendredi, samedi et dimanche, Roger-la-Honte, l'immortel roman de Jules Mary, l'auteur de La Maison du Mystère ; la pièce sera présentée en deux semaines. (Voir aux annonces.)

Le Voleur de Bagdad. — Nous apprenons que ce grand film extraordinaire interprété par Douglas Fairbanks sera présenté samedi et dimanche, au Cinéma du Casino ; c'est un spectacle à ne pas manquer.

LA CHAUX-DE-FONDS

Le marché au bétail

35 pièces de gros bétail ont été amenées hier au marché au bétail, soit 14 vaches, 2 taureaux et 9 génisses. Les vaches se vendaient de 1200 à 1600 francs et les génisses de 1000 à 1200 fr. Il s'est fait une vingtaine de transactions dans les pièces de gros bétail, ce qui indique bien une heureuse reprise des affaires.

En outre, il a été amené 40 porcs. Les porcelets se vendaient 40 à 60 francs la paire et les porcs de 2 à 3 mois 100 à 150 francs pièce.

Maison Moderne

On nous informe que la Maison Moderne S. A., rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds, vient d'ouvrir une succursale à Lausanne, Place Palud, angle rue Madeleine. 5227

Communiqués

Nous avons reçu la lettre suivante, accompagnée d'un texte que nous publions aux annonces :

D'ordre et pour le compte du Centre de l'Alliance Biblique de notre ville, œuvre que vous connaissez certainement et dont le but est de défendre la Vérité que la Bible nous enseigne, je me permets de vous adresser ci-bas le texte que nous vous serions reconnaissants de bien vouloir publier dans les nouvelles du jour. Nous attachons une grande importance à la publication strictement intégrale de la préparation, car le Centre de notre Œuvre, par son Directeur, ayant été attaqué et calomnié, nous sommes heureux, en témoignage à cette Vérité, de faire publier le résultat de nos démarches réclamant justification, dans tous les journaux de Suisse. Connaissant votre organe comme un défenseur de toute Justice ; nous voulons croire que vous voudrez bien accepter telle notre demande, celle-ci étant une mise au point... (Voir aux annonces.)

Représentation de la Société ouvrière de gymnastique. — Le programme de dimanche comprend des productions des actifs et des pupilles : préliminaires, boxe, travail aux cheval-arçons et au reek, pyramides, poses plastiques. Ces exercices, bien préparés, seront certes excellentement exécutés. Pour corser le programme, la société a fait appel à deux réputés artistes dont les succès ne se comptent plus : nous nommons M. Albert Jung, l'impayable comique, et M. Jules Bur, le talentueux baryton. L'orchestre Polo sera aussi de la partie. Voilà une excellente occasion de passer une belle soirée. Personne ne voudra la manquer. Les membres passifs présentant le programme ne paient pas d'entrée.

Samedi à 13 h. 30, matinée pour enfants, à laquelle les enfants de l'Orphelinat et de l'Etablissement des jeunes filles ont été conviés.

Les jeudis de Beau-Site. — Que sont les Quakers ? On a beaucoup parlé de l'œuvre magnifiquement fraternelle humaine que ces chrétiens anglais ont accomplie pendant la guerre. Au surplus, ils sont peut-être les pacifistes les plus conséquents de l'heure présente. C'est à nous les faire mieux connaître que M. le pasteur Schnegg, du Locle, consacra la conférence de cette semaine.

Dans nos cinémas. — Ce soir, pour la dernière fois :

Scala. — Quo Vadis.

Moderne. — Mary Pickford, dans Doroty Vernon.

Vive le Roi, avec Jackie Coogan, demain soir, à la Scala. — Dès aujourd'hui, la location est ouverte pour les représentations de Vive le Roi. Ce film, qui est la dernière création du petit prodige américain, remportera certainement chez nous le même gros succès qu'il a rencontré partout. Samedi et mercredi, matinées pour familles et enfants de tout âge.

Loterie de La Paternelle. — Le Comité de La Paternelle adresse ses chaleureux remerciements à ses sociétaires, aux particuliers, associations, sociétés locales, et au public en général, qui ont répondu à l'appel lancé. Tout laisse prévoir un résultat superbe et, les billets ayant été vendus rapidement, le tirage de la loterie a pu avoir lieu le 14 courant, soit avant le délai prévu. (Voir aux annonces.)

L'œuvre d'entraide de La Paternelle est recommandée aux chefs de famille soucieux de l'avenir.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Gymnastique ouvrière. — Ce soir jeudi, à 20 h., au Cercle ouvrier, répétition des préliminaires (actifs et pupilles) et de la boxe, avec orchestre.

FRIBOURG. — Union ouvrière syndicale. — Assemblée générale ordinaire, samedi 21 mars, à 20 heures, dans la grande salle de la Maison du Peuple. Tractanda : Renouveau du Comité ; organisation du Premier Mai ; subsidie pour un secrétariat ouvrier cantonal ; divers.

Dimanche 29 mars
Sans Atout

EAU DE COLOGNE



PARFUM EXQUIS
LE FLACON FR. 1.-

PARFUMERIE DUMONT
LA CHAUX-DE-FONDS

Union Chrétienne

Jeudi 19 mars
à 20 h.,
dans la grande salle
de Beau-Site

Conférence publique
sur
LES QUAKERS

par 5177
M. Paul Schwegg, pasteur au Locle

Entrée libre et gratuite
Invitation à chacun

Maison du Peuple
NEUCHÂTEL

Par suite de la démission du
titulaire la place de 3212

tenancier

est mise au concours.
S'adresser par écrit au prési-
dent, jusqu'au 25 et. Ne se pré-
senter que sur convocation.

PANIER FLEURI

**Liquidation
partielle**

50%

sur tous 4864
articles en liquidation

Profitez!

N'oubliez pas les petits oiseaux

PAR NOTRE

VENTE APRÈS INVENTAIRE

nous offrons des ARTICLES DE QUALITÉ
qui par leurs PRIX MODESTES vous feront plaisir

- | | |
|--|--|
| Un lot de Souliers à boutons, noirs ou bruns, pour enfants, semelles cousues, N ^{os} 30, 31, 32, 33, Fr. 4.75 | Un lot de Bottines à lacer, pour dames, chevreau ou box-calf, noires ou brunes, N ^{os} 35, 36, 37, Fr. 12.- |
| Un lot de Mollères, Richelieux et Lamballes, pour dames, différents numéros, Fr. 14.50, 12.50, 10.- | Un lot de Souliers à lacer, pour garçons et fillettes, articles solides, ferrés ou non ferrés, N ^{os} 27 à 35, Fr. 10.90 |
| Un lot de Souliers pour messieurs, box noir, semelles cousues ou vissées, Fr. 14.50, 13.90 | Un lot de Souliers pour messieurs, box-calf ou chevreau extra, noirs ou bruns, Fr. 22.50 |
| Un lot de Bottines pour dames, à élastiques ou boucles, chevreau qualité extra, Fr. 14.50 | Un lot de Mocassins, premier choix, Fr. 3.50 |
| Un lot de Caoutchoucs pour enfants, bonne qualité, N ^{os} 30 à 35 Fr. 2.90
pour jeunes gens, N ^{os} 36, 37, 38, 39 Fr. 3.90 | |
| Un lot de Combinaisons-jupons, sans manches, jersey molletonné, Fr. 1.50, 1.25 | Un lot de Combinaisons-jupons à manches, pour enfants, jersey molletonné, Fr. 2.50, 2.25 |
| Un lot de Caleçons-réforme, pour dames, tricot bleu marin, Fr. 1.75 | Un lot de Caleçons, jersey molletonné, beige, pour enfants, Fr. 2.-, 1.70, 1.40 |
| Un lot de Chemises, toile, pour dames, garnies jours ou broderies, Fr. 2.70, 2.50, 2.10 | Un lot de Camisoles, macco, pour dames, longues manches, Fr. 1.75 |
| Un lot de Robes de chambre pour dames, veloutine épaisse, couleurs pratiques Fr. 7.50 | |
| Un lot de Tabliers hollandais pour dames, Fr. 2.25, 1.45, 0.95 | Un lot de Tabliers cotonne pour enfants, mi-manches, Gr. 50 55 60 65 70 75 80 85 90, Fr. 1.60, 1.75, 2.-, 2.30, 2.60, 2.90, 3.20, 3.50, 3.80 |
| Un lot de Dentelles fil, fuseau main et entre-deux, Fr. 0.35 | Un lot de Broderie de St-Gall, pièce de 4 m. 10, jolis dessins, la pièce Fr. 1.45, 0.80 |
| Un lot de Bas fins pour dames, renforcés, couleurs mode Fr. 1.90, 1.75, 1.25 | |
| Un lot de Chemises poreuses, pour messieurs, plastrons fanaisie, Fr. 4.80, 3.95 | Un lot de Chemises flanelle coton, avec ou sans col, pour messieurs, Fr. 4.25, 3.95 |

Envois contre remboursement. Les articles ne convenant pas seront échangés

Magasins Jules Bloch

10, Rue Neuve
Place Neuve
La Ch.-de-Fonds

Dimanche 29 mars
Sans Atout

Tout
est fait pour que les clients soient contents chez

Marcel MASSÉ
Coiffeur Serre 28
Allez-y, vous serez bien servis
Succ. de G. Juerin 4778

Commissionnaire
Jeune homme libéré des écoles, est demandé tout de suite. S'adresser fabrique de cadrams métal A. PELLATON, rue A.-M.-Piaget 32^e. 5156

- Aiguilles -
Ouvrières sont demandées ainsi que quelques jeunes filles pour travaux faciles. — Fabrique d'aiguilles M. E. Vogt, rue du Parc 150. 5166

Graveur

Graveur connaissant le champ-levé pour émail et ciselé soigné est demandé tout de suite. — S'adresser Bel-Air 20, 1^{er} étage.

Apprenti coiffeur On demande jeune garçon sortant des écoles comme apprenti coiffeur. — Faire offres sous chiffre 5119, au bureau de La Sentinelle.

Assujetti menuisier pourrait entrer tout de suite. — S'adresser Menuiserie Charles Jacot, rue du Manège 21. 5171

Encadrements. Personne se recommande aux sociétés, commerçants, etc., pour encadrements et écritures à domicile. S'adress. Léopold-Robert 32^e, 2^{me} étage à gauche. 5152

La Mode pour Messieurs

Complets gabardine, belle qualité, confection très soignée, fr. 89.-

Complets grand tailleur, tissus et forme haute mode, fr. 120.-

Complets whipcord, 1^{re} qualité, fr. 130.-

MADAME 4893

Marguerite WEILL
La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 26
2^{me} étage. Téléph. 11.75.

FEUILLETON DE « LA SENTINELLE » 62

Le Roman de Micheline

par
E. PIERRE LUGUET

(Suite)

On était fin octobre, et cependant la température était restée assez douce, ce jour-là, pour que les gens agissent comme dans l'été, respirant avec délices l'air frais venu de la mer, et déambulant avec lenteur de la place d'Armes au boulevard du 2^{me} Zouaves. C'était un tableau séduisant et pittoresque, où n'éclatait plus la violente chaleur des canicules, et où ne se sentait pas encore le souffle violent du Nord. Les arbres de la promenade Létang roussaient, perdaient leur feuillage, et la Méditerranée, derrière, agitée par les dernières haleines de l'équinoxe, avait changé sa teinte bleue pour une couleur gris-jaune, moins chaude, moins chatoyante, et où se devinait l'approche des rigueurs de l'hiver.

Mais Jeanne ne voyait rien et n'entendait rien de ce qui se passait autour d'elle. Elle restait immobile, dans sa chambre noire, les yeux fixés devant elle, et suivant avec une attention maladroite le vol des pensées qui tourbillonnaient devant son esprit avec une rapidité de cauchemar. Elle évoquait les espérances récentes et le vide actuel de sa vie; elle les comparait sans trêve et sans lassitude; elle se demandait ce que serait pour elle l'existence, maintenant qu'elle se trouvait

définitivement seule et qu'elle avait perdu, peut-être, l'estime et la confiance du seul homme qu'elle aimait. Puis ses réflexions prirent un autre cours. Jeanne se demanda comment Michel, si loyal et si confiant d'ordinaire, avait pu en venir aussi rapidement à la soupçonner de ruse et de duplicité.

Ce fut un nouveau thème où se complut son âme endolorie, tandis que coulait sur le boulevard, à ses pieds, la vie nocturne de la grande cité. Elle l'étudia sous toutes les formes, on fit la matière d'innombrables questions. Et tout à coup elle se dressa dans le noir, de toute sa taille, avec, aux lèvres, un éclat de rire qui sonna d'une manière étrange, et qui l'impressionna elle-même :

— Eh ! oui, c'est cela, s'écria-t-elle. Comment ne l'avais-je pas deviné plus tôt ?

Elle retomba sur son siège. En un instant, les choses s'étaient illuminées pour elle, et elle voyait tout, maintenant, comme si ses ennemis eussent pris la peine eux-mêmes de dérouler pour elle leur plan de défense.

Michel ! soupçonner quoi que ce fut ! Michel, dresser une embûche avec une telle adresse ! Michel, lui apporter lui-même et avec cette cruauté froide, la dernière de ses désillusions, celle qui la jetait pantelante à la solitude et à l'abandon définitifs. Allons donc ! Ce n'était pas Michel, qui avait conçu et exécuté ce plan barbare. A défaut d'amour, il lui serait resté un peu de pitié qui l'en aurait empêché. Et puis, les hommes n'ont pas de ces subtilités perverses. Ils frappent, lorsqu'ils croient devoir frapper, mais c'est avec une brutalité qui exclut l'astuce et la ruse. Une femme !

C'était une femme qui l'avait poussé. C'était une femme qui l'avait devinée. C'était une femme qui avait lu dans son jeu, qui avait découvert le

but de son intrigue auprès de Maurice, et qui avait décidé de prouver que cette intrigue n'atteignait pas le but cherché.

Et cette femme, qui pouvait-elle être, sinon Micheline, fiancée de Michel et sœur de Maurice ; Micheline, qui seule avait intérêt à prendre simultanément la défense des deux hommes, l'un pour le tirer des mains d'une coquette résolue à le faire souffrir, et l'autre pour le désillusionner tout à fait, pour lui inspirer un peu de mépris et de défiance, pour l'engager à jeter bas définitivement l'idole qui n'était peut-être qu'ébranlée sur son piédestal.

Micheline ! C'était Micheline ! C'était cette créature exécrée qui le lui avait pris, bien qu'elle fût folle, bien qu'elle fût malade et incurable, et qu'on épousait par pitié, pour qu'elle ne meure pas un peu plus tôt.

C'était Micheline ! Et Michel, toujours un peu faible, toujours un peu accessible aux influences extérieures, n'avait fait qu'obéir. On l'avait convaincu de la nécessité de sauver Maurice et de désabuser Jeanne, de montrer le danger à l'un et l'inutilité de sa manœuvre à l'autre. Et il était venu. Sachant qu'il allait faire souffrir, pressentant qu'il souffrirait aussi, peut-être, mais incapable de résister à l'influence qui prenait chaque jour sur lui plus d'empire, et qui l'entraînait pour un mesquin point d'honneur à une résistance sans bonheur et sans joie.

Jeanne se sentit à ce moment envahie d'une grave fureur contre l'enfant qui ne craignait pas de se mesurer avec elle, et qui, surtout, gagnait le premier avantage malgré sa jeunesse et sa candeur, dans une lutte avec un aussi puissant adversaire. Elle ne pouvait comprendre, elle ne pouvait admettre que Michel persistât à l'épouser sans amour, par charité, puisqu'il l'avait lui-même, et qu'il la repoussât, elle, Jeanne, qui re-

présentait pour lui tout ce qu'avait contenu le passé d'espérances et de rêves. Elle ne pouvait se persuader, elle, en qui le premier amour n'était pas mort, qu'il pût mourir chez les autres. Elle avait beau se dire qu'à présent Michel était calme, qu'il ne restait rien à son cœur que des cicatrices fermées à jamais, que son attitude actuelle était décevante et jusqu'à un certain point cruelle, la jeune femme ne pouvait s'imaginer que tout était fini, qu'un miracle ne se produirait point, que sa tendresse et sa ténacité ne parviendraient jamais à reprendre ce qui semblait perdu.

Des plans de combat passèrent dans sa tête, où la ruse féminine se donnait carrière. Elle les accueillit et les repoussa tour à tour, désireuse d'une défense mais répugnante aux moyens qui pouvaient l'abaisser dans l'estime de Michel et dans sa propre estime. Elle conçut contre Micheline d'ardents projets de vengeance. Mais elle les rejeta, parce que tous s'échafaudaient sur une bassesse à commettre, et que Jeanne, bien qu'elle fût à cette heure déchirée par cent passions, restait une honnête femme, incapable de quoi que ce fût de vil.

Et quand elle eut ainsi peiné pendant plusieurs heures, quand elle sentit la vie de la ville se ralentir et s'éteindre, quand elle eut épuisé toutes les conceptions de sa cervelle en fièvre sans pouvoir s'arrêter à aucune, elle eut un geste de découragement immense, et dit pour elle-même, d'une voix brisée :

— C'est bien. Je partirai.

A cet instant, Maurice la faisait prévenir qu'il l'attendait pour la conduire, comme ç'avait été convenu, à quelque fête.

— Répondez que je suis souffrante, dit-elle, que je m'excuse, et que je n'irai pas.

Alors, Jeanne se fit apporter de la lumière, et elle se mit à écrire... à écrire... toute la nuit.